

**Assemblée générale  
Conseil de sécurité**

Distr. générale  
31 octobre 2017  
Français  
Original : russe

**Assemblée générale**  
**Soixante-douzième session**  
Point 99 l) de l'ordre du jour  
**Désarmement général et complet : application  
de la Convention sur l'interdiction de la mise au point,  
de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes  
chimiques et sur leur destruction**

**Conseil de sécurité**  
**Soixante-douzième année**

**Lettre datée du 26 octobre 2017, adressée au Secrétaire général  
par le Représentant permanent de la Fédération de Russie  
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte d'une déclaration faite par le Ministère des affaires étrangères de la Fédération de Russie concernant les tentatives entreprises pour déformer la position russe lors du vote au Conseil de sécurité sur le projet de résolution relatif à la prorogation du mandat du Mécanisme d'enquête conjoint de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et de l'Organisation des Nations Unies chargé d'enquêter sur les cas d'utilisation éventuelle d'armes chimiques en République arabe syrienne (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 99 l) de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

*(Signé)* V. Nebenzia

\* Nouveau tirage pour raisons techniques (8 novembre 2017).



**Annexe à la lettre datée du 26 octobre 2017 adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Déclaration du Ministère des affaires étrangères de la Fédération de Russie concernant les tentatives entreprises pour déformer la position russe lors du vote au Conseil de sécurité sur le projet de résolution relatif à la prorogation du mandat du Mécanisme d'enquête conjoint**

Le Ministère des affaires étrangères de la Fédération de Russie était persuadé que, immédiatement après le veto qu'il a opposé, le 24 octobre, au projet de résolution des États-Unis d'Amérique relatif à la prorogation du mandat du Mécanisme d'enquête conjoint de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et de l'Organisation des Nations Unies, notre pays serait la cible d'attaques brutales de la part des représentants de plusieurs pays occidentaux. D'une impudence sans égale, elles n'ont pas manqué. Que ceux qui, une fois de plus, ont déformé notre approche, se soucient ou non de leur réputation, nous est indifférent. En revanche, il importe de leur rappeler ce qui est admissible dans les affaires internationales, et ce qui est à éviter.

Ainsi, l'attachée de presse de la Maison-Blanche est allée jusqu'à dire que Moscou approuvait « l'usage, par le régime d'al-Assad, d'armes chimiques contre des femmes et des enfants innocents ». La Représentante permanente des États-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies n'a pas, elle non plus, fait dans la nuance lorsqu'elle a affirmé que la Fédération de Russie avait « pris, à nouveau, le parti des dictateurs et des terroristes qui emploient de telles armes ».

Nous demandons à nos collègues américains de faire preuve, à tout le moins, d'un minimum de décence. Dans les relations internationales civilisées, il n'est pas convenable de déformer la position d'un opposant d'une façon aussi grossière, simplement pour le « percer à jour » et le diaboliser. La Maison-Blanche et le Département d'État des États-Unis peuvent forcément comprendre que ce que nous contestons, ce n'est pas une prorogation du mandat du Mécanisme d'enquête conjoint, mais l'adoption d'une décision hâtive sur la question, qui ne tiendrait pas compte du rapport attendu sur les activités menées par le Mécanisme au cours de l'année écoulée, dont on sait peu pour l'instant. Nous estimons qu'il serait simpliste et irresponsable de suivre les États-Unis d'Amérique sur cette voie et de valider aveuglément une décision d'une telle portée, sans même prendre la peine d'analyser la situation. Or, il est impératif de l'analyser, et ce, minutieusement, pour les raisons suivantes :

L'utilisation, le 4 avril 2017, de gaz sarin dans la localité syrienne de Khan Cheïkhoun et les événements qui ont suivi ont mis en évidence l'existence de très graves lacunes systémiques dans le travail de la Mission d'établissement des faits de l'OIAC et du Mécanisme d'enquête conjoint. En effet, force est de déplorer, notamment, une exécution sélective des mandats, la réticence ou l'inaptitude à utiliser l'ensemble des méthodes d'enquête prévues dans la Convention sur les armes chimiques, et le refus factuel de mener une enquête sur les lieux des faits, quand il ne s'agit pas, comme on l'a vu récemment, d'une tentative – dans le cas de la Mission d'établissement des faits – d'induire la communauté internationale en erreur en ce qui concerne la sécurité de l'accès à Khan Cheïkhoun. Il est évident que, si nous voulons vraiment identifier les coupables d'utilisation d'armes chimiques, il faudra remédier d'urgence à ces lacunes fondamentales. Or, il semble que la situation actuelle soit entièrement à la satisfaction de nos homologues

occidentaux puisque, de surcroît, ils s'emploient désespérément à la faire s'enliser. S'ils agissent ainsi, c'est parce que leur objectif n'est pas d'établir la vérité, mais de se servir des structures internationales les plus visibles pour accroître la pression sur Damas.

En avril dernier, lorsque la Fédération de Russie a réclamé l'envoi immédiat d'inspecteurs à Khan Cheïkhoun et à la base aérienne de Chaaëirat, où le sarin utilisé à Khan Cheïkhoun serait stocké, ces pays ont bloqué les projets de décision que nous avons proposés au Conseil de sécurité et au Conseil exécutif de l'OIAC. Il y a de bonnes raisons de croire que ces mêmes pays ont ensuite fait lourdement pression sur la Mission d'établissement des faits et sur le Mécanisme pour que leurs représentants ne se rendent en aucun cas sur ces sites du territoire syrien. S'ils ont pu insister sur ce point c'est parce que, en violation des règles et normes internationales, la Mission d'établissement des faits est dirigée par deux Britanniques.

Les rapports nationaux du Royaume-Uni, de la France et de la Turquie, qui ont dégagé l'imparable conclusion que l'armée de l'air syrienne était responsable de l'utilisation de gaz sarin à Khan Cheïkhoun, constituent une nouvelle forme de pression exercée sur les structures d'enquête et une tentative d'« endoctrinement ». Le fait que les services spéciaux de ces États n'aient pas eu de mal à prélever des échantillons sur les lieux des faits montre à quel point leurs agents se sentent à l'aise sur les territoires contrôlés par les groupes jihadistes les plus radicaux. Ces mêmes États n'ont en revanche pas voulu aider les représentants de la Mission d'établissement des faits à se rendre sur place. C'est ainsi que notre demande tendant à communiquer des précisions concernant l'enquête nationale s'est heurtée au refus catégorique des Britanniques.

Tout cela n'est pas le fruit du hasard. C'est en fait une ligne de conduite, qui suscite des questions importantes, suivie par ceux qui tentent maintenant de nous coller une étiquette. On notera que toutes les tentatives entreprises ces dernières années par la Fédération de Russie pour amener le Conseil de sécurité à réagir face aux crimes commis par des terroristes au moyen d'armes chimiques ont été, à tous les coups, agressivement bloquées par la « troïka » occidentale – ce qui revient à protéger ouvertement les terroristes.

---